

L'Avertisseur de fumée

« Le meilleur moyen de sauver votre vie et celle de vos proches »

Vérifiez régulièrement son fonctionnement, qu'il soit à pile ou électrique.

- Remplacez périodiquement sa pile ou utilisez, si possible, une pile longue durée comme une pile au lithium.
- Ne retirez jamais la pile de l'avertisseur et ne le débranchez pas, même s'il se déclenche inutilement. Utilisez plutôt la touche de sourdine de l'appareil.
- Remplacez les avertisseurs selon les recommandations du fabricant, généralement aux **dix (10) ans**. La date de fabrication ou d'expiration est indiquée sur le boîtier. En l'absence d'une telle date, ne prenez aucun risque, remplacez immédiatement l'appareil.

Comment vérifier vos avertisseurs de fumée à pile ou électrique

Une fois par année :

- Vérifiez sa capacité à détecter la fumée en l'exposant à la fumée produite en éteignant une chandelle, placée à une distance raisonnable, ou à celle produite en brûlant, dans un contenant sécuritaire, un bâton d'encens ou un fil de coton. Avec le temps, la corrosion, la poussière et la graisse peuvent s'accumuler dans l'appareil et nuire à son bon fonctionnement.

Une fois par mois :

- Appuyez sur le bouton d'essai pendant quelques secondes. Un signal sonore doit se faire entendre immédiatement. Si ce n'est pas le cas, changez la pile.
- Faites la vérification aussi au retour des vacances ou après une absence de plus de 7 jours. En effet, le signal sonore indiquant une pile faible ne se fait pas entendre plus d'une semaine.
- Vérifiez aussi les avertisseurs de fumée branchés à une centrale de surveillance. Informez d'abord le fournisseur de services et suivez ses instructions.